

Chauffe-eau électrique utilisé comme réservoir d'entreposage

Usines Giant inc. approuve l'utilisation de leur chauffe-eau résidentiel électrique de type réservoir à titre de réservoir d'entreposage, lorsqu'il est jumelé à une chaudière et à la condition qu'il soit destiné à de l'eau chaude potable, au niveau résidentiel, et que les éléments chauffants soient débranchés de la source d'alimentation.

Paul Hikspoors, Eng.
Directeur, Développement de produits
Usines Giant inc.